

# Froiloc va révolutionner les chaînes de froid de l'agroalimentaire

Voici un procédé 100% breton qui assure une meilleure maîtrise du froid, une meilleure sécurité bactériologique et 50% d'économie d'énergie. Il devrait aussi améliorer les conditions de travail et diminuer les TMS (Troubles Musculo-Squelettiques) dans les ateliers de découpe.

Froiloc c'est la maîtrise d'un flux d'air filtré, purifié, refroidi et dirigé sur une zone contrôlée. L'invention intéresse autant l'industrie agroalimentaire que l'hôpital.

## Économie d'énergie

Du froid localisé ultra propre qui agit tel une barrière hygiénique avec un taux de particules dans l'air équivalent à zéro, c'est l'invention conçue et réalisée par l'IRSTEA de Rennes (un centre de recherche sur des technologies pour une agriculture responsable) et le Pôle Cristal (un centre technique spécialisé dans les technologies du froid) basé à Dinan. Une invention qui intéresse déjà le secteur agroalimentaire pour **faire des économies d'énergie plutôt que de refroidir tout un atelier de découpe**. Froiloc permet en effet de ne refroidir qu'une partie de la chaîne, celle où circulent précisément les produits frais comme de la viande ou du poisson en phase de découpe ou de préparation culinaire.

## Performances sanitaires

Le flux d'air dirigé avec zéro particules en suspension va également permettre de **lutter contre la prolifération des bactéries à tel point que le procédé intéresse aussi les blocs chirurgicaux**.

Les industriels de l'agroalimentaire devraient pouvoir repousser les dates limites de conservation des aliments transformés et diminuer l'ajout de conservateur dans certaines denrées.

## Amélioration des conditions de travail

Le froid est l'une des causes majeures de pénibilité du travail posté en atelier de découpe des viandes. Avec ce système **plus besoin de refroidir tout l'atelier** : le personnel va pouvoir retrouver une température ambiante moyenne de 19 degrés celcius sans que la différence entre tête et pieds n'excède 3 degrés selon l'objectif fixé par la CRAM

L'entreprise Cesbron, entrée dans le projet pour mettre au point la centrale de traitement de l'air, bénéficie d'une licence pour transférer le procédé à l'échelle industrielle.